

APPEL A PROJET 2023

DISPOSITIF 9 DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS

2021-2027

DEVELOPPER LA COMMUNICATION EN FAVEUR DE

LA FILIERE FORET- BOIS

OBJECTIF

Répondre au nouvel enjeu de l'acceptabilité sociale de la gestion et de l'exploitation forestière. Sensibiliser différents publics dont les plus jeunes à la forêt et au matériau bois. Renforcer la culture forestière auprès des élus, des prescripteurs et du grand public.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont éligibles, l'ensemble des acteurs gravitant autour de la filière forêt bois hors collectivités territoriales et leurs groupements : les associations, les organismes forestiers, les collèges, les écoles primaires, les lycées, ...

Deux axes principaux sont privilégiés : l'acceptabilité sociale et la sensibilisation des plus jeunes

Néanmoins, toute action de promotion et de valorisation de la filière forêt-bois est potentiellement éligible.

A titre d'exemple, peuvent être soutenus :

- la journée internationale de la forêt qui se tient chaque année le 21 mars,
- la réalisation d'outils pédagogiques à destination des écoles et collèges pour la découverte de la filière forêt-bois,
- les projets pluridisciplinaires autour de la filière,
- les « projets vitrine » collectifs réunissant les différents maillons de la filière pour la réalisation de projets utilisant du bois,
- les actions de promotions des professionnels comme « vis ma vis de bûcheron »,
- les sorties pédagogiques avec les scolaires pour planter des arbres comme avec l'association ASSE cœur vert,
- soutien aux manifestations grand public de promotion des produits, des terroirs et territoires dont la fête de la forêt...



AIDES

Fonctionnement sous le mode d'un appel à projet annuel.

- 20 % de la dépense éligible plafonné à 2 000 € de subvention

CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS 2023

- date limite de dépôt des dossiers de candidature : vendredi 29 septembre 2023 à 16h30,
- comité de sélection octobre 2023,
- validation Commission permanente de novembre ou décembre 2023.

CONDITIONS DE L'APPEL A PROJETS 2023

Chaque dossier fera néanmoins l'objet d'un arbitrage par les élus départementaux sur la base de 4 dossiers retenus par an.

PIECES A FOURNIR

Au dépôt du dossier : formulaire de demande d'aide ci-joint daté et signé + fiche descriptive du projet + devis des dépenses à engager faisant apparaître la part départementale nécessaire à l'équilibre budgétaire + RIB.

À la demande de versement de la subvention : factures acquittées + rapport/bilan de l'action de communication.

L'instruction technique, administrative et financière est réalisée par le service agriculture agroalimentaire et forêt du Département (Contact : 04 77 43 71 11 – 06 20 98 48 17)

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Direction de l'Eau, l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
2 rue Charles de Gaulle
42022 St Etienne cedex 1